



Conseil Général de Mollens

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2020

1. Bienvenue de la Présidente :

Mme Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi qu'à Mme Félicia Jeanneret, boursière, pour cette séance spéciale Covid-19 à la cantine.

2. Appel :

Excusés : Mmes Christine Bally et Zara Flamigni
MM. Vincent Barbay et Cédric Jaquet

Sur 30 membres du Conseil, 26 sont présents, le quorum est donc atteint. Mme la Présidente ouvre la séance à 20h03.

3. Admissions – démissions – assermentations :

Conformément à l'article 4 du règlement du Conseil Général de Mollens, Mme Déborah Zanchi et M. Philippe Gendret sont assermentés par Madame la Présidente. Après avoir prêté serment, ils peuvent participer aux délibérations et votations de l'assemblée en tant que conseillers.

4. Approbation de l'ordre du jour :

La Présidente informe que le point « élections statutaires au sein du Bureau » a malheureusement été oublié lors de l'établissement de l'ordre du jour et qu'il sera ajouté sous point 6. L'assemblée accepte l'ordre du jour ainsi modifié à main levée à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2019 :

Personne ne souhaite prendre la parole. Le procès-verbal est accepté à main levée, avec 3 abstentions et remerciements à la Secrétaire.

6. Elections statutaires au sein du Bureau :

Mme la Présidente informe que Mme Marie-Claude Delorme Le Pezennec, vice-présidente, Mme Zara Flamigni et M. Hervé Le Pezennec, scrutateurs, Mme Evi Ammeter et M. Martin Baudin, scrutateurs suppléants, ainsi qu'elle-même, présidente, sont d'accord de reconduire leurs mandats. Aucun/e autre candidat/e n'est proposé/e, elles/ils sont élues par applaudissements. Le Bureau est donc au complet.

7. Préavis No 1/2020 de la Municipalité de Mollens concernant l'avenant à la Convention relative à la déchetterie entre les communes de Ballens, Berolle et Mollens (Entente intercommunale) :

M. Marc Solbes, membre, lit le rapport de la commission de gestion :

La clé de répartition des investissements futurs liés à la déchetterie intercommunale est prévue dans le préavis comme suit : Ballens 40 %, Berolle 30 % et Mollens 30 %.

Le nombre d'habitants au 31 décembre 2019 s'établit pour Ballens à 545, 300 pour Berolle et 308 pour Mollens. Si on prend une règle simple au prorata des habitants cela nous donnerait une répartition arrondie de 48 % pour Ballens et 26 % pour Berolle et Mollens. Même si cette règle peut être sujette à débat elle démontre que la précédente n'est pas équitable.

La clé proposé dans le préavis nous semble très défavorable pour Mollens et mérite d'être revue. C'est pour cette raison que la commission propose au Conseil Général de refuser le préavis 1/2020 tel que présenté.

La commission tient à remercier M. Rosset Alexandre, Syndic, pour ses explications intercommunales.

Mme Daniela Sorio demande quelle est la base de détermination pour la clé de répartition.

M. Eric Grosjean, Municipal, répond que la taxe de déchets se calcule par habitant. Le gros des œuvres a été fait cette année.

M. Quentin Meyer aimerait savoir si ce qui a déjà été fait est aussi concerné par cette clé de répartition.

M. Eric Grosjean, Municipal, répond que non et que sont concernés seulement les investissements futurs.

Mme Linda Baudin, Présidente, ajoute que les investissements à la déchetterie sont compris dans le budget ou, s'ils dépassent CHF 50'000.00, font l'objet d'un préavis municipal.

Plus personne ne souhaite prendre la parole, la Présidente passe au vote du préavis No 1/2020 qui est refusé à main levée, avec 8 oui contre 11 non et 8 abstentions.

8. Préavis No 2/2020 de la Municipalité de Mollens concernant les comptes et la gestion de l'année 2019

Le bilan de l'exercice 2019 montre des charges de CHF 2'215'896.47 pour des revenus de CHF 2'227'236.34 ce qui laisse un excédent de revenus de CHF 11'339.87.

M. Nicolas Bally, membre, lit le rapport de la commission de gestion :

La commission a eu à disposition les documents suivants :

- *Le rapport du 5 mai 2020 sur la révision des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 de la fiduciaire Fiprom SA.*
- *Les comptes de l'année 2019.*
- *Les extraits de procès-verbaux de séances ordinaires de la Municipalité, sous la présidence de M. Alexandre Rosset, Syndic.*
- *Le grand livre ainsi que toutes les pièces comptables.*

Le bilan de l'exercice 2019 montre des charges totales d'un montant de 2'215'896.47 pour des produits de 2'227'236.34 ce qui laisse un excédent de produits de 11'339.87. La vérification des comptes par pointages montre que les pièces justificatives examinées sont en accord avec le grand livre et donc par conséquent avec les comptes.

La commission de gestion tient à relever les points suivants :

- *La majorité des points ont été relevés dans le rapport de gestion de la Municipalité.*
- *Les comptes sont présentés avec clarté. Nos félicitations à notre nouvelle boursière.*
- *La commission propose de fusionner les rubriques 11.435.2 et 11.435.5 pour simplifier le plan comptable.*
- *Les amortissements font maintenant partie intégrante des comptes, ils sont calculés sur une période de 25 ans (à nouveau une « vaudoiserie ») dès le début d'utilisation.*

- Les forêts (rubrique 32) accusent un déficit moins sérieux que budgété en raison de subventions plus importantes arrivant en fin de période 2016-2019.
- L'entretien des routes (position 43.314.0) est supérieur au budget dû à la réfection du tapis du chemin des Ochettes allant de l'ancienne déchetterie à l'habitation de M. Lang.
- Une augmentation des investissements (position 23.525) est à imputer à l'achat d'action de la SEFA : 55 actions de type A (pour un montant de 11'000.00) et 5 actions de type B (pour un montant de 9'000.00).
- Le fonds de réserve affecté au service des eaux (pos 9.280.2) crédité d'un montant de 178'545.24 devra faire l'objet d'une analyse en 2020 pour voir quelle aurait dû être l'affectation réelle de ce montant au service des eaux.
- Le fonds de réserve affecté aux poubelles (pos 9.280.5) crédité d'un montant de 5'664.20 devrait être utilisé pour le ramassage des déchets de la commune (poubelles).
- Les réserves affectées doivent être utilisées chaque fois que cela est possible.

La commission propose au Conseil Général de Mollens d'accepter les comptes 2019 tels que présentés et d'en donner décharge à la boursière ainsi qu'à la Municipalité.

En ce qui concerne le rapport relatif à la gestion, la commission regrette que la Municipalité ne collabore pas suffisamment de manière proactive avec les différentes commissions du Conseil (Bâtiments et Finances) afin de préparer les différentes stratégies de rénovation des bâtiments en fonction des besoins de la commune et habitants de Mollens ainsi que les différents préavis qui en découlent. Toutes ces réflexions auront un impact financier majeur qui s'étalera sur plus d'une génération et doivent être prise après de mûres réflexions concertées entre le législatif, l'exécutif et la population. A ce titre la commission de gestion a invité la Municipalité à organiser une assemblée de commune, préalable au Conseil du 2 juillet, pour expliquer et partager sa vision aux personnes intéressées. Cette proposition a été déclinée à notre étonnement.

La commission de gestion tient à remercier M. Alexandre Rosset, Syndic, et Mme Félicia Jeanneret, Boursière, pour leurs explications amonties.

Mme Félicia Jeanneret, boursière, informe que le montant de CHF 178'545.24 affecté au service des eaux appartient à la commune et n'est pas à distribuer (la préfète ainsi que la fiduciaire ont approuvés).

Personne ne désirant prendre la parole, la Présidente passe au vote du préavis No 2/2020 qui est accepté à main levée, avec une abstention.

9. Information de la Municipalité sur la stratégie de rénovation des bâtiments communaux 2020-2030 :

M. Gabriel Reber, Municipal, résume brièvement la stratégie de la Municipalité concernant les bâtiments communaux, daté du 18 mai 2020, que les membres du Conseil ont reçue avec la convocation. Il ajoute qu'elle reste bien évidemment ouverte aux modifications et qu'il faut toujours voir ce qui est réalisable.

M. Jean-Marcel Cuvit, président-rapporteur de la commission des bâtiments, précise que ladite commission n'avait pas à se prononcer sur cette stratégie mais désire faire un commentaire dans lequel elle déplore que cette stratégie a été imaginée par la Municipalité sans consulter la commission.

Par la suite, il en découle un échange entre plusieurs conseillers et la Municipalité sur les différents sujets de la stratégie. C'est surtout M. Gabriel Reber, Municipal, qui s'est beaucoup investi pour le sort des bâtiments communaux, qui répond aux questions.

10. Préavis No 3/2020 de la Municipalité de Mollens relatif à la demande de crédit extrabudgétaire pour l'achat de « containers bureau » :

M. Jean-Marcel Cuvit, président-rapporteur, lit le rapport de la commission des bâtiments :

La commission approuve l'idée de préparer un projet du côté de la cantine.

Cependant, la proposition d'installer 4 containers derrière ce bâtiment n'est pas judicieuse.

En effet, la surface de 60 m² est trop petite pour des activités telles que : séances du Conseil Général, mises de la jeunesse, mariages, thés d'enterrements, repas des aînés, assemblées des paysannes vaudoises, etc... Cette salle ferait office également de local de répétition de la fanfare. L'entreposage de la percussion, en particulier, réduirait l'espace utilisable. A noter que la salle du Conseil actuelle, dans le collège, fait plus de 100 m².

De plus, rien n'est précisé quant au chauffage de ces containers. Ni les WC, ni de la cuisine qui devront pouvoir être utilisés toute l'année. A l'heure actuelle, tout est mis hors gel à la mauvaise saison.

Plutôt que de prévoir, dès 2022, une deuxième petite salle dans le bâtiment des Tilleuls, à proximité de logements, créant des nuisances sonores au centre du village, la commission de bâtiments propose la réalisation d'une salle dans la cantine, côté Montricher, en utilisant l'espace entre deux travées, soit environ 130 m². Ainsi que la rénovation des WC, du local de l'école de musique, de la cuisine et l'installation d'un chauffage.

Différentes solutions pourraient être étudiées dans d'autres bâtiments de la commune.

C'est pourquoi la commission des bâtiments recommande au Conseil Général de refuser le préavis No 3/2020 tel que présenté.

M. Martin Baudin, membre, lit le rapport de la commission de gestion :

Le préavis contient dans son argumentaire une erreur dans le deuxième paragraphe que la commission ne peut accepter. En effet on ne peut lier une décision actuelle, nommée « transitoire pour le Conseil Général » dans le préavis à une action future qui n'a pas encore été décidée par ce même Conseil.

La commission estime qu'il est prématuré d'engager des moyens financiers de la commune sans qu'une réelle vision globale consolidée à long terme entre les différents acteurs communaux (législatifs et exécutifs) ne soit établie. Elle estime que cet investissement n'est pas suffisamment approprié aux nécessités actuelles.

Nous invitons la Municipalité à travailler de manière proactive et concertée afin de présenter lors d'un prochain Conseil un plan d'action répondant aux besoins de la population du village. Nous rendons attentif le Conseil que les coûts d'exploitation ne sont pas mentionnés, ni chiffrés dans le préavis.

La commission propose au Conseil Général de refuser le préavis No 3/2020 tel que présenté.

La commission tient à remercier MM Rosset Alexandre, Syndic, et Reber Gabriel, Municipal, pour leurs explications confinées.

M. Gabriel Reber, Municipal, explique que ce préavis a été fait pour créer le plus vite possible une salle pour les sociétés et autres événements du village.

De nouveau, un échange reprend entre différents membres du Conseil et M. Gabriel Reber, Municipal. Ce dernier défend bien le projet mais il en ressort que les conseillers sont très sceptiques concernant son utilité. Ils doutent que le projet ne corresponde pas aux réels besoins et attentes des sociétés et de la population.

Quand plus personne ne souhaite prendre la parole, Mme la Présidente passe au vote du préavis No 3/2020. Mme Celia Reber propose de voter à bulletin secret ce qui est appuyé par 6 membres du Conseil, donc suffisamment selon l'art. 72 du règlement. Les scrutateurs délivrent les 28 bulletins, les recueillent ensuite et procèdent au dépouillement. La Présidente annonce le résultat du vote : 3 oui, 24 non, 1 abstention. Le préavis No 3/2020 est donc refusé.

11. Préavis No 4/2020 de la Municipalité de Mollens concernant la demande d'un crédit pour la deuxième phase, pré-exécution et appels d'offres, pour la transformation du bâtiment communal dit Le Collège et création de 4 appartements :

M. Jean-Marcel Cuvit, président-rapporteur, lit le rapport de la commission des bâtiments :

Suite aux recommandations de la commission des bâtiments concernant le préavis No 3/2020 de la Municipalité de Mollens, la commission des bâtiments estime que la deuxième phase de préparation pour la construction d'appartements au collège est prématurée. D'autre part, elle estime que la création d'appartements dans le collège n'est pas l'unique solution. On peut imaginer d'autres utilisations et aménagements de ce bâtiment pour la communauté. Elle considère qu'il ne faut pas commencer les travaux tant qu'il n'y aura pas une salle communale, utilisable pour toutes les activités du village.

En conséquence, la commission des bâtiments recommande au Conseil Général de refuser le préavis No 4/2020 tel que présenté.

M. Thierry Meyer, président, lit le rapport de la commission de gestion :

La commission tient à rappeler au Conseil que le plafond d'endettement de la commune est fixé à 4'700'000.00. Actuellement l'endettement de la commune s'élève, selon le rapport de la fiduciaire Fiprom établi au 31 décembre 2019, à 2'611'765.70, ce qui nous laisse une marge de manœuvre d'emprunt d'environ 2 millions de francs.

Les valeurs de location annuelle des appartements selon les chiffres du préavis se montent à :

- 260.57/m2 pour le studio*
- 249.44/m2 pour le 3 pièces de 63 m2*
- 240.00/m2 pour le 4 pièces au 1^{er} étage*
- 233.33/m2 pour le 4 pièces dans les combles*

Ces valeurs se situent dans la tranche élevée des appartements dans la région et qui nous laissent une rentabilité toute relative.

La commission s'étonne du coût élevé projeté de transformation qui utiliserait pratiquement l'intégralité des capacités d'emprunt communal.

A nouveau la commission estime qu'il est prématuré d'engager des moyens financiers supplémentaires de la commune sans qu'une réelle vision globale consolidée à long terme ne soit établie. Elle estime que cet investissement est hâtif et peut-être pas en ligne avec les besoins.

La commission propose au Conseil Général de refuser le préavis No 4/2020 tel que présenté.

La commission tient à remercier MM Rosset Alexandre, Syndic, et Reber Gabriel, Municipal, pour leurs explications collégiales.

L'échange est intense entre les membres du Conseil et M. Gabriel Reber, Municipal, qui tient à démontrer la rentabilité à long terme de ce bâtiment, une fois les appartements réalisés. Mais de nouveau, l'avis des orateurs n'est pas favorable au projet. Il en ressort qu'il est prématuré d'avancer dans ce projet avant qu'une solution acceptable soit trouvée pour la création d'une salle communale.

Dès que plus personne ne souhaite prendre la parole, Mme la Présidente passe au vote du préavis No 4/2020 qui est refusé à main levée, avec 3 oui, 21 non et 3 abstentions.

12. Rapport des délégués du Conseil :

Mme Joëlle Wacht lit son rapport de la séance de l'ASIABE du 28 mai 2020. Résumé :

- Une commission d'étude a été formée concernant la construction d'un nouveau collège à Apples.
- Une nouvelle secrétaire, Mme Stéphanie Baud, a été élue.
- Deux nouveaux membres de la commission de gestion ont été nommés, dont Mme Nicole Mayor.
- Une commission d'étude pour la modification des statuts a été formée, dont Mme Joëlle Wacht fait partie.
- Les comptes 2019 ont été adoptés à l'unanimité, sans question ni remarque.
- Le nouvel accueil de midi à Montricher a été discuté et accepté à l'unanimité.
- La création de salles de classes provisoires à Apples (containers) a été discutée et acceptée.
- Un projet de prévention sur la sécurité aux abords des transports d'élèves est en cours.
- Les travaux pour la salle de gym à Montricher ainsi que pour un local à Reverolle ont pris du retard à cause du Covid-19.

- La directrice déplore un manque de place ; environ 40 élèves qu'elle ne sait pas où en classer lors de la prochaine rentrée scolaire.

M. Martin Baudin demande s'il est envisageable de rouvrir les classes dans les villages pour y mettre les 40 enfants.

Mme Nicole Mayor, Municipale, répond que non car trop compliqué et que la politique cantonale est de regrouper les classes.

13. Informations de la Municipalité :

M. Alexandre Rosset, Syndic, informe

- que l'AIEBBM se met en route, la première facturation de janvier à mars a été effectuée par la commune, ensuite les factures seront émises par l'association. Toutes les personnes ayant un problème d'eau sont priées de s'adresser à l'AIEBBM. Mme Céline Etoupe assure le secrétariat et Mme Félicia Jeanneret les finances.

M. Gabriel Reber, Municipal, informe

- que le jardin du souvenir est prêt à être réalisé, mais qu'il faut attendre encore parce qu'il y a des tombes à désaffecter à la place choisie ;
- qu'il n'est pas content de l'entreprise qui s'occupe du clocher de l'église (pas de carnet d'entretien, pas de suivi). Il a demandé un devis pour la réparation de l'horloge à une 2^{ème} entreprise ;
- que le toit de la cantine ne coule plus et qu'un nettoyage derrière la cantine est prévu.

M. Andreas Lüthi, Municipal, informe

- que le prix du bois a encore baissé pendant la période du Covid-19 faute de demande ;
- que la commune de Berolle va construire un bâtiment forestier dont le Groupement Forestier Ballens-Mollens louera une partie pour les bureaux des gardes et des locaux pour les bûcherons ;
- que le drainage le long du chemin de la Tuilière a été réparé en début de cette année.

Mme Nicole Mayor, Municipale informe

- que quelques personnes dans la commune ont malheureusement contracté la maladie du Covid-19 et se remettent tranquillement, mais par bonheur aucun décès n'est à déplorer ;
- qu'il n'y a pas d'activité programmée pour les aînés cette année face à la situation sanitaire, d'entente avec la Municipalité de Ballens, la course d'été est annulée ;
- qu'à la Fondation Baud, il n'y a pas eu de cas de Covid-19, les résidents reprennent une vie presque normale, l'accueil du jour va reprendre aussi ;
- que le poste de l'employé communal est actuellement assuré par deux personnes à 50 % (Michel Urbain et Louis Duruz), le point de situation sera refait à la fin de l'année ;
- que la Municipalité a pris à regret la décision de ne pas fêter le 1^{er} août parce que les mesures à appliquer se révèlent contraignantes et difficilement réalisables.

M. Eric Grosjean, Municipal, informe

- que le goudronnage à la déchetterie a été fait, le dessous des bennes a été bétonné, le nouveau transporteur Henry travaille à satisfaction, le dépôt des déchets encombrants (>60cm) doit être plus strictement contrôlé et une solution pour la récupération des flacons en plastique est à l'étude ;
- qu'un essai avec un lampadaire à LED (lumière blanche) à la place de l'amitié est en cours mais qu'il n'est pas concluant pour la Municipalité ;
- que les finances du Parc Jura Vaudois sont bonnes suite à une restructuration de la direction ;
- que les plantations des bacs à fleur ont pris un peu de retard mais ont été faites « à fond ».

14. Propositions individuelles et divers :

M. Hervé Le Pezennec demande si la révision de la taxe d'épuration est toujours d'actualité.

Mme Nicole Mayor, Municipale, répond que oui, elle sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil au mois d'octobre.

Mme Daniela Sorio demande si l'installation d'une fontaine est prévue sur la place de l'Amitié.

M. Gabriel Reber, Municipal, répond que l'aménagement de la place de l'Amitié sera fait en même temps avec l'installation des toilettes (projet en 2021).

M. Martin Baudin remercie la Municipalité pour le gros travail effectué au sujet des bâtiments et l'invite à collaborer en harmonie avec les commissions et la population pour voir les attentes réelles.

M. Gabriel Reber, Municipal, répond qu'il a pris bonne note.

M. Philippe Gendret propose de créer un groupe de travail qui prépare une présentation pour le Conseil.

M. Gabriel Reber, Municipal, rétorque que la charge reste de la responsabilité de la Municipalité.

Mme Lyne Berguer déplore que le tableau d'affichage dans la fontaine du collège a disparu.

M. Eric Grosjean, Municipal, explique que la Municipalité a décidé de ne plus gâcher une des plus belles vues depuis le village avec des affichages de toute sorte en gardant seulement une paroi d'affichage plus petite.

M. Jean-Marc Baudin demande quelle est la participation des communes pour la construction du bâtiment forestier à Berolle.

M. Andreas Lüthi, Municipal, explique qu'il n'y a pas d'investissement par les autres communes mais que le Groupement forestier garanti le paiement du loyer pour les locaux des gardes et des bûcherons pendant 20 ans.

M. Roger Santschy remercie la Municipalité pour le bois fourni en faveur de la fanfare pour le giron des musiques qui est reporté à l'année prochaine à cause du Covid-19.

Mme la Présidente transmet une demande de Mme Félicia Jeanneret, boursière, concernant les jetons de présence : est-ce que les conseillers préfèrent les recevoir en espèce le soir même comme pratiqué jusqu'à présent ou un versement de la totalité sur le compte de chacun à la fin de l'année. Le vote consultatif donne une majorité pour la deuxième proposition, les coordonnées bancaires des membres seront donc relevées lors de la prochaine séance du Conseil.

Mme Anne Bolay propose de commencer les séances du Conseil dorénavant à 20h00 au lieu de 20h30 ce qui est approuvé par la majorité des membres lors du vote consultatif.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance à 22h33.

Elle remercie les membres du Conseil et de la Municipalité pour les débats constructifs et respectueux.

La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Barbara Lüthi